



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 juin 2017 à 19 h  
à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien  
Roy**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

**ABSENCES :**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Dany Barbeau/avocate, directrice d'arrondissement  
Me Alain R ROY/avocat, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

---

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 19 h 03.

---

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

**Madame Chantal Rouleau** souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Elle désire souligner la présence du président sortant des États-Unis, monsieur Barack Obama, en territoire montréalais. Elle désire partager l'essence du message livré par monsieur Obama aux personnes présentes lors de sa conférence : « *L'important, c'est d'oser agir pour faire changer les choses.* »

La mairesse invite les citoyens de l'arrondissement à participer aux nombreuses activités estivales sur le territoire de l'arrondissement (Vague estivale, Marche de la mairesse, Tous à vélo, Tous au spectacle, activités sur le fleuve).

Enfin, madame Rouleau désire mentionner le grand succès de la tournée du 375<sup>e</sup> anniversaire, en escale à RDP-PAT, les 27-28 mai derniers.

---

**CA17 30 06 0171**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2017 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA17 30 06 0172**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Une demande d'aménagement de l'extrémité de la 8<sup>e</sup> Avenue, près du fleuve Saint-Laurent (avec dépôt de pétition).

Une demande pour tailler les arbres de façon à mieux voir les panneaux de circulation.

Une déclaration par laquelle, les résidents de la 52<sup>e</sup> Avenue ne sont pas intéressés par le projet d'aménagement d'un trottoir dans leur rue.

Une question concernant l'imposition d'une taxe sur les terrains non construits.

Une demande d'intervention au parc Jeanne-Lapierre (avec dépôt de pétition).

Deux interventions sur la sécurité sur le boulevard Gouin.

Une demande afin de revoir la séquence des changements de feux de circulation à l'angle de la 53<sup>e</sup> Avenue et la rue Notre-Dame Est.

Une demande afin d'épandre de la poussière de roche au sentier du parc Armand-Bombardier.

Dépôt d'une pétition concernant la fermeture de la salle à manger de la Rôtisserie Saint-Hubert de PAT.  
Une demande de soutien concernant un raccordement d'aqueduc sur la rue Notre-Dame Est.

Deux interventions soutenant le projet Espace Rivière.

Une demande afin de forcer un voisin à enlever sa roulotte et son bateau stationnement en cour avant de son immeuble.

---

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les élus adressent leurs vœux à l'occasion de la fête des pères.

Les élus font aussi lecture de témoignages de soutien livrés lors de la dernière édition du Relais pour la vie.

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** invite la population à fréquenter le marché public et participer à la Fête nationale qui se tiendra au parc Saint-Jean-Baptiste.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** informe les citoyens des démarches accomplies pour la rédaction et la mise en œuvre du prochain plan local de déplacements. Elle rend aussi hommage à madame Colette Cadotte, fidèle citoyenne participantes aux séances du conseil et bénévole de cœur. Enfin, elle désire souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de monsieur Viateur Goulet.

**Monsieur le conseiller Manuel Guedes** invite les citoyens de l'arrondissement à participer aux nombreuses activités estivales sur le territoire de l'arrondissement et adopter un style de vie actif.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** félicite la participation des citoyens présents dans la salle. Elle invite la population de RDP à participer en grand nombre à la Fête familiale qui se tiendra le 10 juin prochain au parc Ferdinand-Biondi.

**Monsieur le conseiller Richard Guay** fait part du bilan de l'arrondissement en matière d'urbanisme.

---

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Pétition déposée par madame Houria Haddou, relativement à l'aménagement d'une percée visuelle au fleuve à l'extrémité de la 8<sup>e</sup> Avenue;

Pétition déposée par monsieur Mario Bourgeois, relativement à la sécurité et l'aménagement au parc Jeanne-Lapierre;

Document déposé par monsieur Réjean Denis concernant la sécurité sur le boulevard Gouin Est;

Pétition déposée par monsieur André Girard, relativement à la fermeture de la salle à manger du restaurant Saint-Hubert.

---

## CA17 30 06 0173

### DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - ACQUISITION - PORTION DE TERRAIN APPARTENANT AU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT - AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE DÉTENTE À DES FINS PUBLIQUES.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

Demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'acquérir une portion de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État située en bordure du fleuve Saint-Laurent, située à l'arrière des lots 1 503 876 et 1 503 877, afin de permettre à l'arrondissement d'aménager un parc de détente à des fins publiques et non lucratives;

Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de cette propriété;

Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de coordonner l'ensemble des procédures requises.

ADOPTÉ

12.01 1170565005

---

**CA17 30 06 0174**

**OCTROI - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - ROUSSEAU LEFEBVRE INC. - CONCEPTION ET RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DU STATIONNEMENT ÉCOLOGIQUE - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT (0763) - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO PRO-DSAG17-02 (3 SOUMISSIONNAIRES).**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adjuger le contrat de services professionnels à la firme Rousseau Lefebvre inc., cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, firme qui s'engage à fournir des services professionnels pour la réalisation du projet de construction du stationnement écologique à l'aréna Rodrigue-Gilbert (0763), et ce, pour un montant de 218 048,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (PRO-DSAG17-02);

D'autoriser une dépense de 275 831,91 \$, taxes incluses afin d'inclure, le cas échéant, les frais contingents et incidents;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1175367002

---

**CA17 30 06 0175**

**AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - FOURNITURE DE REMORQUEUSES AVEC OPÉRATEURS -OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DE L'ARRONDISSEMENT - SAISONS 2016-2017- M.J. CONTACH ENR. - EXCAVATION ANJOU INC. - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15650.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 097,13 \$ taxes incluses, au contrat octroyé à la compagnie M.J. Contach enr., pour la fourniture d'une remorqueuse avec opérateur;

D'autoriser une dépense additionnelle de 11 294, 57 \$ taxes incluses, au contrat octroyé à la compagnie Excavation Anjou inc., pour la fourniture de deux (2) remorqueuses avec opérateur. Il est entendu que cette dépense est justifiée par des services rendus avant la résiliation du contrat opérée par le Bureau de l'inspecteur général le 27 mars 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1162726032

---

**CA17 30 06 0176**

**RENOUVELLEMENT - UN AN SUPPLÉMENTAIRE - DU 15 SEPTEMBRE 2017 AU 14 SEPTEMBRE 2018 - CONTRAT - 2632-2990 QUÉBEC INC. (LES EXCAVATIONS DDC) - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR - ACTIVITÉS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13789 - AUTORISATION DE DÉPENSE.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une prolongation d'une année supplémentaire, soit du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018, au contrat accordé à la compagnie 2632-2990 Québec inc. - Les Excavation DDC, pour la location d'une rétrocaveuse de marque John Deere, modèle 410J, avec opérateur, pour les activités d'aqueduc et d'égout, le tout, conformément au devis et cahier de charges de l'appel d'offres numéro 14-13789;

D'autoriser une dépense approximative de 201 248,83 \$, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1173692001

---

**CA17 30 06 0177**

**AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-ING17-08 - CORRECTION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS, LÀ OU REQUIS - COMPENSATION AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public RP-ING17-08, pour correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

De verser au soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire au terme de l'appel d'offres numéro RP-ING17-08, une compensation au montant de 5 000 \$, le tout conformément aux stipulations du devis et cahier de charges, tenant lieu d'indemnité et de règlement final pour les dépenses effectuées dans le cadre de l'appel d'offres précité;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Nonobstant ce qui précède, lorsque la ville-centre aura défini une procédure de financement applicable à l'objet du présent dossier décisionnel, autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du greffe à effectuer les opérations financières nécessaires afin que ledit montant de 5 000 \$ soit remboursé par la ville-centre.

ADOPTÉ

20.04 1174281005

---

**CA17 30 06 0178**

**OCTROI - CONTRAT - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE S.E.N.C.R.L. - RÉALISATION D'UN PROCESSUS D'OPTIMISATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUE - APPROCHE «LEAN MANAGEMENT» - DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO PRO-DCSLDS17-01 (2 SOUMISSIONNAIRES).**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., au montant de 57 464,51 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un processus d'optimisation et d'amélioration continue selon l'approche «Lean Management» pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ce dernier soumissionnaire ayant requis le plus haut pointage final au terme de la procédure d'analyse des soumissions prévue par la Loi et d'autoriser une dépense au même montant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1171209001

---

**CA17 30 06 0179**

**OCTROI - CONTRAT - LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. - DIVERS TRAVAUX - PLACE DU VILLAGE -APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RP-DGP17-52 (2 SOUMISSIONNAIRES).**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc., au montant de 85 711,67 \$, taxes et contingences incluses, et ce, pour la réalisation de divers travaux à la place du Village;

D'autoriser une dépense de 91 048,67 \$ taxes, incidences et contingences incluses pour ce faire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée à 90,2 % par une commandite provenant de la Caisse Populaire Desjardins Pointe-aux-Trembles et à 9,8 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1176239002

---

**CA17 30 06 0180**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 29 mars 2017.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA17 30 06 0181**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 7 avril 2017.

ADOPTÉ

30.02

---

**CA17 30 06 0182**

**OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 1, 2, 3, GO! RIVIÈRE-DES-PRAIRIES; COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH MONTREAL, POUR ET AU NOM DE L'ACADÉMIE LÉONARD DA VINCI; L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES FAMILLES UNIES DE SÉGUIN INC.; COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE, POUR ET AU NOM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE POINTE-AUX-TREMBLES; POINTE-AUX-FÊTES; SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE, POUR ET AU NOM DE SA SECTION LOUIS-RIEL; MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 500 \$ à l'organisme 1, 2, 3, GO! Rivière-des-Prairies, pour la tenue de la 14e édition de la Fête de la famille de Rivière-des-Prairies;
- 200 \$ à la Commission scolaire English Montreal, pour et au nom de l'Académie Léonard Da Vinci, pour l'organisation d'une journée de mise en forme à l'école;
- 200 \$ à l'Association des locataires familles unies de Séguin inc., pour la prochaine édition des Paniers de Noël 2017;
- 200 \$ à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, pour et au nom de l'École secondaire de Pointe-aux-Trembles, pour l'organisation de son Gala des Génies 2017 les 31 mai et 1er juin 2017;
- 500 \$ à l'organisme Pointe-aux-Fêtes, pour l'organisation de la Fête nationale;
- 350 \$ à la Société Saint-Jean-Baptiste, pour et au nom de sa section Louis-Riel, et ce, pour l'organisation d'une journée d'activités culturelles et historiques lors de la Fête des Patriotes le 22 mai 2017;
- 200 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation d'un gala jeunesse qui s'est tenu le 19 mai dernier;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1170448009

---

**CA17 30 06 0183**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MAGASINS-PARTAGE - CLASSIQUE DE GOLF DU REGROUPEMENT PARTAGE - LE 14 JUIN 2017.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 1000 \$ à l'organisme Magasins-Partage pour la Classique de golf du Regroupement Partage qui aura lieu le 14 juin 2017;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1170448016

---

**CA17 30 06 0184**

**PRENDRE ACTE - DÉPÔT - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - AVRIL 2017 - RAPPORT DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - RESSOURCES FINANCIÈRES - DU 25 MARS AU 28 AVRIL 2017.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'avril 2017 et en matière de ressources financières pour la période du 25 mars au 28 avril 2017;

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois d'avril 2017 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2017.

ADOPTÉ

30.05 1174230007

---

**CA17 30 06 0185**

**DÉPÔT - RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET POLITIQUE D'ATTRIBUTION, D'UTILISATION ET DE RENFLOUEMENT DES SURPLUS DÉGAGÉS - EXERCICE FINANCIER 2016 DE LA VILLE DE MONTRÉAL - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - TROISIÈME TRANCHE DU PLAN DE REMBOURSEMENT DU DÉFICIT CUMULÉ - AUTORISATION DES VIREMENTS DE CRÉDITS.**

Considérant l'adoption par le conseil municipal le 24 avril 2017, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renfloement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2016 de la ville de Montréal;

Considérant que, dans cette politique, il est prévu le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2016, en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement ( CA14 3006 0193);

Considérant les surplus de gestion de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles totalisent 7 639 000 \$ pour l'exercice financier 2016;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'affecter la somme de 1 424 296,01 \$, au comblement du déficit cumulé de l'arrondissement au 31 décembre 2016; montant correspondant à la troisième et dernière tranche du plan de remboursement de la dette cumulée de l'arrondissement;

D'approuver l'affectation d'une somme de 1 615 800 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement et de 2 290 \$ à la réserve pour imprévus;

D'approuver l'affectation d'une somme de 1 500 000 \$ pour divers besoins de l'arrondissement soit: 500 000 \$ alloué pour le mobilier urbain, 500 000 \$ dédié à la sécurité et 500 000 \$ aux événements publics;

D'approuver l'affectation de 3 096 613,99 \$ aux surplus libres de l'arrondissement, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renfloement des surplus de gestion de 2016;

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

De procéder à la ventilation des surplus de 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et autoriser les virements de crédits à cet effet.

ADOPTÉ

30.06 1170448002

---

**CA17 30 06 0186**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-60-1 - «PROJET PARTICULIER VISANT À MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO PP-60 AUTORISANT L'OCCUPATION D'UN TERRAIN ET D'UN BÂTIMENT AUX FINS DE L'USAGE « ENTREPRENEURS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION » PRÉVU AU 13160, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES».**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-60-1 intitulée « projet particulier visant à modifier le projet particulier numéro PP-60 autorisant l'occupation d'un terrain et d'un bâtiment aux fins de l'usage « Entrepreneurs et matériaux de construction », au 13160, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 5 001 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles ».

Que ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 21 juin 2017, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1173469007

---

**CA17 30 06 0187**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÉSOLUTION PP-82-1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 mai 2017, relativement au projet de résolution PP-82-1 intitulé « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-82 autorisant l'occupation aux fins des usages « centre de rénovation » et « quincaillerie » du 11837, rue Notre-Dame Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.02 1173469005

---

**CA17 30 06 0188**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-82-1 - « PROJET PARTICULIER VISANT À MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO PP-82 AUTORISANT L'OCCUPATION AUX FINS DES USAGES « CENTRE DE RÉNOVATION » ET « QUINCAILLERIE » DU 11837, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES ».**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-82-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier les conditions du projet particulier numéro PP-82 autorisant l'occupation aux fins des usages « centre de rénovation » et « quincaillerie », du 11837, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 272 du cadastre du Québec, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.03 1173469005

---

**CA17 30 06 0189**

**ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-110 - « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT MIXTE COMPORTANT 36 UNITÉS D'HABITATION, SUR QUATRE (4) ÉTAGES, AU 8900, BOULEVARD MAURICE DUPLESSIS - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel de 36 logements au 8900, boulevard Maurice-Duplessis, dans le district de Rivière-des-Prairies;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 avril 2017, la tenue de l'assemblée publique de consultation du 25 avril 2017 ainsi que l'adoption du second projet le 2 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire n'a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-110 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte comportant 36 unités d'habitation, sur quatre (4) étages, au 8900, boulevard Maurice-Duplessis, dans le district de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.04 1176425008

---

**CA17 30 06 0190**

**DEMANDE - DÉROGATION MINEURE - 11570, RUE NOTRE-DAME EST**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 5 mai 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 138 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à l'emplacement d'un équipement mécanique pour un bâtiment situé au 11570, rue Notre-Dame Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, le 2 mai 2017.

De permettre l'installation d'un équipement mécanique devant une façade, autre qu'une façade principale, plutôt que dans un espace non compris devant une façade tel que prescrit à l'article 138 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

ADOPTÉ

40.05 1175270004

---

**CA17 30 06 0191**

**PIIA - 9175, BOULEVARD PERRAS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la demande, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 90 de la section 12 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans visant l'implantation, l'apparence et l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson, situé au 9175, boulevard Perras, sur le lot portant le numéro 4 015 309 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies..

Le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 11 avril 2017.

ADOPTÉ

40.06 1173469008

---

**CA17 30 06 0193**

**PIIA - 7515, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver la demande, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009), du projet d'aménagement extérieur pour un bâtiment commercial situé au 7515, boulevard Henri-Bourassa Est, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Le tout tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, le 1<sup>er</sup> mai 2017.

ADOPTÉ

40.08 1176425011

**CA17 30 06 0194**

**ÉDICTION - ORDONNANCE - AUTORISATION - BRUIT D'APPAREILS SONORES DIFFUSANT À L'EXTÉRIEUR - 3650, BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE - FÊTE RELIGIEUSE - 13 AOÛT 2017.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA17-(B-3)-003 visant l'autorisation du bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, exceptionnellement permis sur le site du 3650, boulevard de La Rousselière, dans le district de Pointe-aux-Trembles, lors d'une fête religieuse tenue le 13 août 2017, de 8 h à 18 h.

ADOPTÉ

40.09 1173971006

---

**CA17 30 06 0195**

**APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE -ÉVÉNEMENTS PUBLICS 2017 - ÉDICTION - ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2017;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2017, conseil d'arrondissement du 6 juin 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA17-(C-4.1)-004-A** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA17-(B-3)-002-A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA17-(P-1)-002-A** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA17-(RCA09-Z01)-002-A** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA17-(V-1)-001-A** jointe à la présente, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la

« Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA17-(P-3)-001-A** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2017 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.10 1172971001

---

**CA17 30 06 0196**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(RCA09-Z01)-003 - AUTORISANT - AFFICHAGE DE PANNEAUX PUBLICITAIRES.**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA17-(RCA09-Z01)-003 en vertu du règlement RCA09-Z01, article 315; autorisant exceptionnellement l'affichage des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.12 1171528003

---

**VACANT**

40.11

---

**CA17 30 06 0197**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-030 - INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES TOUCHANT LES ZONES 566, 568, 570 ET 571».**

Madame la conseillère Suzanne Décarie, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-Z01-030 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) afin de modifier certaines dispositions applicables aux zones 566, 568, 570 et 571 », dont notamment les suivantes :

Concernant la zone 566 :

- Modifier le nombre d'étages permis au bâtiment à deux (2);
- Fixer le nombre maximal de logements par terrain à 32;

Concernant la zone 568 :

- Remplacer la classe d'usage « Habitation – Multifamiliale » par la classe d'usage « Public et institutionnel – Institutions locales »;
- Modifier le nombre d'étages permis au bâtiment à deux (2);

Concernant chacune des zones 570 et 571 :

- Remplacer la classe d'usage « Habitation – Multifamiliale » par les classes d'usage « Commerce et service – Commerce et service de voisinage » et « Commerce et service – Commerce et service artériel »;
- Modifier le nombre d'étages permis au bâtiment à quatre (4).

Copie dudit règlement est déposée séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.13 1176425012

---

**CA17 30 06 0198**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-030 - INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES TOUCHANT LES ZONES 566, 568, 570 ET 571».**

Il est

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-030 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires touchant les zones 566, 568, 570 et 571 »;

Que ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 21 juin 2017, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.13 1176425012

---

**CA17 30 06 0199**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA17-PAE01 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES ».**

Madame la conseillère Suzanne Décarie, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA17-PAE01 intitulé « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », afin d'établir, notamment, les zones assujetties à ce règlement, les usages et les densités d'occupation du sol applicables à un PAE, la procédure relative à une demande de modification des règlements d'urbanisme lorsque la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble est requise, les éléments qu'un PAE doit représenter, les documents qui doivent l'accompagner, ainsi que les critères sur lesquels repose l'analyse d'une demande d'un PAE.

40.14 1176425013

**CA17 30 16 0192**

**PIIA - 11927, RUE NOTRE-DAME EST**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver la demande, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 et à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), du projet de réfection d'une partie de la toiture d'un bâtiment situé au 11927, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 546, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 13 avril 2017.

ADOPTÉ

40.07 1170826004

---

**CA17 30 06 0200**

**TITULARISATION - DEUX EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS - PERMANENCE D'EMPLOI**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de deux (2) employés auxiliaires cols bleus, matricules 637134000 et 005440200, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1172700005

---

**CA17 30 06 0201**

**DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT - PÉRIODE DÉBUTANT LE 7 JUIN 2017.**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

De désigner madame Suzanne Décarie, conseillère de ville de Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour la période débutant le 7 juin 2017, et ce, jusqu'à l'assermentation des élus du conseil d'arrondissement, suite aux élections municipales.

ADOPTÉ

51.01 1174860002

---

**CA17 30 06 0202**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 21 h 22

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

M<sup>e</sup> Alain R. Roy, LL.M., OMA  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2017

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

M<sup>e</sup> Alain R. Roy, LL.M., OMA  
Secrétaire d'arrondissement